

#### **BON DE COMMANDE DU PERMIS DE CHASSER**

# **Extensions classiques**



		CAIVIPAGINE DE	CHA33E 2024/ 2	025		
Numéro d'identifiant :				e de naissance :		
		•	men	tions obligatoires		
ou du document	PERMIS DE CHASSER étranger équivalent n MAJUSCULES)	Nom et prénom : _				
permis de chasser original duplicata (nouveau format carte bleue) certificat provisoire de capacité		Adresse : _				
document étranger éq  Numéro : (À droite de la photo d	uivalent	CP/Ville : _				
Délivré le :		Nom de naissance :				
la préfecture de : ex : BEAUVAIS (en majuscule	es)	Autres prénoms (dans l'ordre de l'état civil) mentions obligatoires				
le département de : ex : 060 - OISE (en toutes let	tres et en majuscules)	Tél domicile :		Portable :		
<u> </u>	Pépt :	@	L			
Office Français de la I	Biodiversité	En ca	as de changement d'adr	esse, merci de cor	npléter ci-de	ssous
pays :				JUSCULES au stylo bille no	oir)	
Dans le cas de duplicata, précisez aussi les références du	permis original :	N° de voie :	Type de voie / Nom d			
Délivré le :		Code Postal :	Localité :			
	DEMANDE Un seul chè		ON DU PERMIS Ire de «RÉGI			
Extension d'un p	ermis départemental O	ise petit gibier en pe	rmis départemental gra	and gibier		29,93€
2 Extension d'un permis départemental Oise petit gibier en permis national (petit et grand gibier)						78,98€
Extension d'un permis départemental Oise petit et grand gibier en permis national (petit et grand gibier)					er)	78,98€
Contribution sanglier dro dans un ou plusieurs de d	RIBUTION SANGLIER DR it local de 70 € valable pour les 3 déj æs 3 départements doit s'acquitter de e quel département (57-67-68) vous	partements de droit local (57-67 le cette contribution sanglier.	7-68) : un chasseur détenteur d'une	validation nationale venant	chasser	70,00€
Moselle (57)	Bas-Rhin (67)	Haut-Rhin (68)				
Assurance «Grou	pama»					20,00
	Autorisation de chasser	accordée par (pour mir	neur et majeur en tutelle) (À remp	olir en <b>MAJUSCULES</b> au <b>st</b> y	/lo bille noir)	
Père Mère	] Tuteur Nom - préno	m :				
Juge des tutelles	:					
le : / / /	Signature :					
Joindre obli	igatoirement la p	hotocopie de v	otre validation d	lu permis de	 chasser 2	024/2025

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien : https://www.fdc60.fr/mentions-legales/.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

#### **DÉCLARATION**

## des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

#### La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L.422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

L'attestation ci-dessous doit être dûment complétée, datée et signée.

### **ATTESTATION**

e soussigné(e),	né(e) le
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

- Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions légales de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- Demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasses ou d'un seul compte « CHASSADAPT » pour la saison 2024/2025.

Fait à
Signature obligatoire :